

CHANCELLERIE D'ÉTAT

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

Votation du 17 juin 2012

Le vote électronique s'est déployé dans quatre nouvelles communes

Pour le 22e scrutin en ligne à Genève, 7413 personnes ont choisi de voter par Internet (8676 en mars), soit 17,14% des suffrages exprimés dans les 17 communes admises au vote électronique et par l'électorat genevois de l'étranger (24,30% en mars). Au total, 89'008 Genevoises et Genevois pouvaient voter par Internet, soit 23'580 électrices et électeurs de plus qu'en mars dernier. En avril, en effet, le Conseil fédéral avait porté de 20% à 30% par canton la part des électeurs autorisés à voter par Internet.

Les 71'580 électrices et électeurs des communes d'Aire-la-Ville, Anières, Avusy, Bardonnex, Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Grand-Saconnex, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Vandoeuvres, ainsi que 17'428 Genevois de l'étranger¹ exerçant leurs droits politiques à Genève avaient la possibilité de se prononcer par voie électronique sur les trois questions fédérales et les cinq questions cantonales soumises au peuple ce dimanche 17 juin 2012.

La part des votes en ligne pour les électrices et électeurs résidents a atteint 12,75% contre 18,40%, en mars 2012. Dans les communes qui votaient en ligne pour la première fois (Bardonnex, Carouge, Confignon et Meyrin), la part de votes en ligne a atteint 11,41%. Pour les Genevois de l'étranger, la part des votes électroniques a atteint 39,32%, contre 45,29% en mars dernier.

Malgré le fait que quatre communes ont eu pour la première fois accès au vote en ligne, le taux des demandes au *helpdesk* (nombre d'appels par rapport au nombre de votes en ligne) a été trois fois plus faible que lors de la votation du mois de mars. Au total, 73 demandes sont parvenues au *helpdesk* pour 7413 votes, soit une demande pour 102 votes. C'est le meilleur taux depuis l'origine du projet.

Le vote par Internet repose sur un système composé à 80% de logiciels *open source*. Il est propriété de l'Etat. L'exploitation et les développements sont assurés par le centre des technologies de l'information (CTI) de l'Etat de Genève.

Douze cantons ont utilisé le vote en ligne lors de ce scrutin. Genève est, avec Neuchâtel, le seul à l'offrir à sa population résidente.

■ Votation du 17 juin 2012

¹19'544 Suisses de l'étranger exercent leurs droits politiques à Genève ; la part admise au vote en ligne est de 92,4%. Il s'agit des expatriés vivant dans l'Union européenne, dans l'un des pays signataires de l'arrangement de Wassenaar (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Canada, Corée du Sud, Croatie, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle Zélande, Russie, Turquie et Ukraine) ou dans l'un des Etats européens définis par le Conseil fédéral (Andorre, le Liechtenstein, Monaco, Saint Marin, le Vatican et Chypre du Nord).